

à la lumière des écrits du père Marie-Joseph Lagrange, o. p.

tiré de *L'Évangile de Jésus Christ* par le P. M.-J. Lagrange, o. p.
avec la Synopse évangélique traduite par le P. C. Lavergne, o. p.
éd. Lecoffre-Gabalda, 1954.

La femme adultère (144)

Jn 8. ⁵³Ils s'en allèrent, chacun dans sa maison, 8. ¹et Jésus s'en alla au mont des Oliviers.

²Or, dès le point du jour, il se trouvait de nouveau dans le Temple. Et tout le peuple venait auprès de lui. [Jésus] s'asseyant les enseignait.

³Les scribes et les Pharisiens lui amènent une femme surprise en adultère. Et l'ayant placée au milieu, ⁴ils lui disent : « Maître, cette femme-là a été surprise en flagrant délit d'adultère. ⁵Or, dans la Loi, Moïse nous a prescrit de lapider de telles personnes. Toi donc, que dis-tu ? – ⁶Ils disaient cela dans le dessein de le sonder pour avoir à l'accuser.

Or Jésus, s'étant incliné, écrivait du doigt sur la terre.

⁷Et comme ils ne cessaient de l'interroger, il se redressa et leur dit : « Que celui de vous qui est sans péché, lui jette la première pierre. » ⁸Et s'étant incliné de nouveau, il écrivait sur la terre.

⁹À ces mots, ils partirent, l'un après l'autre, à commencer par les plus âgés, et il resta seul, la femme étant [toujours] au milieu. ¹⁰Jésus alors se redressa et lui dit : « Femme, où sont-ils ? personne ne t'a condamnée ? » ¹¹Elle [lui] dit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, désormais ne pèche plus. »

Après les discussions si chaudes, chacun s'enfuit chez soi. Jésus se retira au mont des Oliviers où il avait des amis et où nous le retrouverons plus tard¹. De bonne heure, il était dans le Temple pour enseigner, et le peuple s'empressait autour de lui. Il enseignait assis, l'excitation de la fête étant tombée².

Or, un jour, il fut interrompu par l'invasion d'un groupe tumultueux. On avait surpris une femme en flagrant délit d'adultère, et on l'avait conduite aux Scribes et aux Pharisiens, laissant à leur zèle le soin de poursuivre le châtement par les voies légales et devant le tribunal compétent. Le flagrant délit paraissait même justifier une exécution sommaire. De toute façon, l'occasion parut bonne de sonder les sentiments de Jésus. Il passait pour accueillir bénévolement les pécheurs ; on le disait même leur ami. Oserait-il pardonner dans un cas si grave ? Suivis d'une foule surexcitée, les Pharisiens lui amènent la femme et lui exposent le cas. Assez naïvement ils découvrent leur intention secrète : « Dans la Loi, Moïse nous a prescrit de lapider de telles personnes. Toi donc, que dis-tu ? » La Loi n'était pas citée très exactement : elle condamnait à mort la femme coupable³, mais n'infligeait la lapidation qu'à la fiancée infidèle⁴, et quelques-uns maintenaient une différence de peine. Cependant, la femme étant encore plus coupable que la fiancée, il était rationnel de lui appliquer à elle aussi le supplice le plus redouté. Aussi Jésus ne soulève-t-il aucune argutie. Mais il ne lui sied pas de se prononcer. Il n'est pas venu comme ministre d'un tribunal, obligé de condamner d'après la Loi, mais pour inviter les pécheurs à prévenir par la pénitence les jugements de Dieu. Affectant de demeurer étranger à une scène pénible, il s'était penché et écrivait du doigt sur la terre, comme pour passer le temps en attendant qu'on le laissât reprendre son enseignement,

¹ *Lc* 21, 37 s.

² Il semble bien que cet épisode n'appartienne pas à la rédaction du quatrième évangile. Mais il est canonique et inspiré. Il a peut-être été inséré ici comme appartenant à la tradition rapportée par les disciples de saint Jean. Il a d'ailleurs l'apparence d'un récit des synoptiques, et rien n'autorise à révoquer en doute la réalité des faits.

³ *Lv* 20, 10.

⁴ *Dt* 22, 23 s.

Cinquième dimanche de Carême 2013

ou pour fixer par l'écriture quelques pensées. Comme il est écrit dans Jérémie⁵ : « Ceux qui se détournent de moi seront inscrits sur la terre », saint Jérôme a pensé que Jésus écrivait les péchés des accusateurs. Ce rapprochement ingénieux suppléait au silence du texte et donnait satisfaction à la curiosité. Quelques-uns l'approuvent encore sans fondement, car les zéloteurs ne se sentent pas compromis ; ils sont agacés seulement que Jésus déjoue leur calcul par une indifférence feinte, et ils insistent opiniâtrement. Il dit alors : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre. » Et en effet, c'était au dénonciateur à frapper le premier⁶.

Qu'un magistrat coupable, la honte au cœur, prononce une condamnation comme représentant de la Loi, c'est une conséquence de l'infirmité de toute justice humaine. Mais ces passionnés du droit strict auraient bien fait d'examiner leur conscience avant d'exercer tant de zèle. Les plus âgés se défient. Jésus aurait-il pénétré les secrets de leur cœur ? Leur a-t-il tendu un piège en se désintéressant si ostensiblement de la cause pour intervenir ensuite avec plus d'éclat ? Ils se défilent les premiers. Les autres justiciers en font autant. Jésus reste seul avec la femme et sans doute aussi ses disciples et quelques curieux. Il se redresse. Il interpelle la femme encore saisie d'épouvante. On voudrait l'entendre solliciter son pardon à genoux. Jésus lui dit : « Personne ne t'a condamnée ? » Toujours effarée, elle n'articule que les mots nécessaires : « Personne, Seigneur. » Jésus lui dit : « Moi non plus je ne te condamne pas », à cette mort affreuse de la lapidation. Mais il est un autre juge. Prends garde. « Va, désormais ne pèche plus. » La justice et la miséricorde se sont rencontrées. La justice ne consent pas à une absolution juridique qui ne tiendrait pas compte du caractère antisocial de la faute ; la miséricorde ne consent pas à condamner, parce qu'elle a lu le repentir dans ce cœur encore serré par l'effroi. Recommander le ferme propos, c'est supposer le repentir.

⁵ 17, 13, mais non dans le grec.

⁶ Dt 13, 10 ; 17, 7.